

Catégorie A / Gestion centralisée / CAP nationale

Ministère	Affectation	Niveau			Commentaires
		Concertation	Harmonisation liste d'aptitude pour l'accès au corps	Harmonisation tableau d'avancement au grade supérieur	
MEEM-MLHD	Direction d'administration centrale Service technique central, CGEDD, IGAM	Direction	Direction d'administration centrale	Responsable fonctionnel voir paragraphe 5.1.1	
	Service déconcentré	Direction régionale Direction inter-régionale DDI	RZGE	Coordonnateur MIGT Voir paragraphe 5.1.2	Dont pour la liste d'aptitude, - les agents en DSLD dans les collectivités territoriales (cf paragraphe 4.1.2.2) ; - et les agents affectés dans les DDCCS, les DDCCSP, les préfectures et CPCM des DRAAF (cf paragraphe 4.1.2.3).
	Service déconcentré Outre-mer	DEAL DTAM	MIGT Outre-mer	Coordonnateur MIGT Voir paragraphe 5.1.2	
	Etablissement public sous tutelle MEEM-MLHD hors CEREMA et VNF	Direction de l'établissement public	SG/DRH/CE SG/DRH/MGS	IGRH Voir paragraphe 5.1.3	
	CEREMA Siège	Direction siège, directions territoriales et directions techniques	CEREMA	IGRH Voir paragraphe 5.1.3	
	CEREMA Directions Territoriales			Coordonnateur MIGT Voir paragraphe 5.1.2	
	CEREMA Directions techniques			Coordonnateur MIGT Voir paragraphe 5.1.2 Ou IGRH Voir paragraphe 5.1.3 (selon l'affectation de l'agent)	
	VNF Siège	Direction siège et directions territoriales	VNF	IGRH Voir paragraphe 5.1.3	
	VNF directions territoriales				
	DGAC	Direction	DGAC	Responsable fonctionnel voir paragraphe 5.1.1	
	Service à compétences nationales (SCN) de la DGAC (SNIA et STAC)	Direction du SCN			
	Service à compétences nationales (SCN) hors DGAC	Direction du SCN	SG/DRH/CE SG/DRH/MGS	IGRH Voir paragraphe 5.1.3	
	Association dont ASCEE Et MGEN	Président	SG/DRH/PSPP	SG/DRH/PSPP	Cf paragraphe 4.1.2.4
	Syndicat	Fédération du syndicat	SG/DRH/RS	SG/DRH/RS	Cf paragraphe 4.1.2.5
Autres	Collectivité territoriale	Les services hors du périmètre ministériel ne sont pas tenus à l'obligation de concertation	SG/DRH/CE SG/DRH/MGS	Coordonnateur MIGT Voir paragraphe 5.1.2	Pour la liste d'aptitude, Les agents en DSLD dans les collectivités territoriales (cf paragraphe 4.1.2.2) sont harmonisés par le RZGE
	Autre ministère Direction d'administration centrale			IGRH Voir paragraphe 5.1.3	
	Autre ministère service déconcentré			Coordonnateur MIGT Voir paragraphe 5.1.2 Ou IGRH Voir paragraphe 5.1.3	Pour la liste d'aptitude, les agents affectés dans les DDCCS, les DDCCSP, les préfectures et CPCM des DRAAF (cf paragraphe 4.1.2.3) sont harmonisés par le RZGE. Pour le tableau d'avancement, l'harmonisation est effectuée selon la nature des fonctions exercées et l'affectation de l'agent
	Etablissement public hors tutelle MEEM-MLHD				

Pour les corps des OP, IAM et PETM, la réunion de concertation s'effectue au niveau de la direction. L'harmonisation est effectuée par SG/DRH/MGS.

Catégorie B / Gestion centralisée / CAP nationale

Ministère d'emploi	Affectation	Niveau		Commentaires
		Concertation	Harmonisation liste d'aptitude pour l'accès au corps Et tableau d'avancement au grade supérieur	
MEEM-MLHD	Direction d'administration centrale Service technique central, CGEDD, IGAM	Direction d'administration centrale	SG/DRH/CRHAC	
	Service déconcentré	Direction régionale Direction inter- régionale DDI	RZGE	Dont : - les agents en DSLD dans les collectivités territoriales (cf paragraphe 4.1.2.2) ; - et les agents affectés dans les DDSC, les DDCSPP, les préfetures et CPCM des DRAAF (cf paragraphe 4.1.2.3).
	Service déconcentré Outre-mer	DEAL DTAM	MIGT Outre-mer	
	Etablissement public sous tutelle MEEM-MLHD hors CEREMA et VNF	Direction de l'établissement public	SG/DRH/CE SG/DRH/MGS	
	CEREMA	Direction siège, directions territoriales et directions techniques	CEREMA	
	VNF	Direction siège et directions territoriales	VNF	
	DGAC et ses services à compétences nationales (SNIA et STAC)	Direction	DGAC	
	Service à compétences nationales hors DGAC	Direction	SG/DRH/CRHAC	
	Association dont ASCEE Et MGEN	Président	SG/DRH/PSPP	
	Syndicat	Fédération du syndicat	SG/DRH/RS	
Autres administrations et établissements publics de l'État	Les services hors du périmètre ministériel ne sont pas tenus à l'obligation de concertation	SG/DRH/CE SG/DRH/MGS	Sauf pour : - les agents en DSLD dans les collectivités territoriales (cf paragraphe 4.1.2.2) ; - et les agents affectés en DDSC, DDCSPP, préfetures et CPCM des DRAAF (cf paragraphe 4.1.2.3). L'harmonisateur est alors le RZGE.	

Pour les corps des OPa, la réunion de concertation s'effectue au niveau de la direction. L'harmonisation est effectuée par SG/DRH/MGS.

Catégorie C

Ministère d'emploi	affectation	Corps	Gestion			Concertation	niveau		CAP	Commentaires	
			Centralisée	Semi-déconcentrée	Déconcentrée		Harmonisation tableau d'avancement au grade supérieur				
MEEM-MLHD	Direction d'administration centrale Service technique central, CGEDD, IGAM	Dessinateurs ATAE	X			Direction	SG/DRH/CRHAC		Nationale		
		AAAE		X			SG/DRH/CRHAC Après travaux préparatoires de la CAP locale				
		SGM	X				Direction d'administration centrale				
	Service déconcentré	Dessinateurs ATAE	X			DREAL DDI DIR	SG/DRH/MGS		Nationale		
		AAAE		X		DREAL DDI DIR	RZGE Après travaux préparatoires de la CAP locale				
		SGM	X			DREAL DDI DIR	RZGE				
		PETPE VNPM			X	DREAL DDI DIRM	SG/DRH/MGS				
		PETPE RBA				X	DREAL DDI DIR	/		Locale	
	Service déconcentré Outre-mer	Dessinateurs ATAE	X			DEAL DTAM	SG/DRH/MGS		Nationale		
		AAAE		X			RZGE Après travaux préparatoires de la CAP locale				
		SGM	X				RZGE				
		PETPE VNPM			X		SG/DRH/MGS				
	Etablissement public sous tutelle MEEM-MLHD hors CEREMA et VNF	Dessinateurs ATAE	X			Direction de l'établissement public	SG/DRH/MGS		Nationale		
		AAAE		X			SG/DRH/MGS				
		PETPE VNPM			X		SG/DRH/MGS				
		SGM	X				RZGE				
	CEREMA	Dessinateurs ATAE	X			Direction siège, directions territoriales et directions techniques	CEREMA		Nationale		
		AAAE		X			CEREMA				
	VNF	Dessinateurs ATAE	X			Direction siège et directions territoriales	VNF		Nationale		
		AAAE		X			VNF				
PETPE VNPM				X	VNF						
DGAC et ses services à compétences nationales (SNIA et STAC)	Dessinateurs ATAE	X			Direction	SG/DRH/MGS		Nationale			
	AAAE		X			SG/DRH/MGS					
Service à compétences nationales hors DGAC	Dessinateurs ATAE	X			Direction	SG/DRH/CRHAC*		Nationale	* : A l'exception du CETU et du STRMTG dont les propositions sont harmonisées par le RZGE Auvergne-Rhône-Alpes		
	AAAE		X			SG/DRH/CRHAC*					
Association dont ASCEE et MGEN	Tous corps	X	X	X	Président	SG/DRH/PSPP		Nationale	sauf PETPE RBA, CAP locale		
Syndicat	Tous corps	X	X	X	Fédération du syndicat	SG/DRH/RS		Nationale	sauf PETPE RBA, CAP locale		
Autres	Collectivité territoriale	Dessinateurs ATAE	X			Les services hors du périmètre ministériel ne sont pas tenus à l'obligation de concertation	SG/DRH/MGS		Nationale	Pour les agents en position de DSLD, la concertation s'effectue au niveau de l'ancien service d'affectation	
		AAAE		X			SG/DRH/MGS				
		PETPE VNPM			X		SG/DRH/MGS				
	Autres administrations et établissements publics de l'État	Dessinateurs ATAE	X				SG/DRH/MGS		Nationale	Pour les agents affectés en PNA en DDCS, DDCSPP, préfetures et CPCM des DRAAF (cf paragraphe 4.1.2.3), l'harmonisateur est alors le RZGE.	
		AAAE		X			SG/DRH/MGS				